

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau TBC - Abonnement combiné des réseaux TER Aquitaine et TBC pour les trajets domicile/travail - Convention entre le Conseil Régional d'Aquitaine, la CUB, la SNCF et Connex Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention en date du 29 mai 1998, le Conseil Régional d'Aquitaine et la Communauté urbaine de Bordeaux, ainsi que les exploitants SNCF et CGFTE (devenu Connex) ont décidé de la création d'un abonnement combiné TER-BUS dont le fonctionnement est le suivant :

- abonnement hebdomadaire ou mensuel de travail, accessible sur justificatifs de l'employeur,
- le coût de l'abonnement est l'addition du tarif « abonnement travail » de la SNCF et du tarif mensuel ou hebdomadaire du réseau communautaire assorti d'une réduction de 25 %,
- la vente est assurée uniquement par la SNCF,
- l'abonnement est constitué de deux titres de transports distincts.

Aujourd'hui, l'utilisation de ce titre est la suivante :

- TER-BUS mensuel : 250 abonnés pour 170 coupons vendus chaque mois,
- TER-BUS hebdomadaire : 350 abonnés pour 275 coupons vendus chaque semaine.

Divers éléments sont intervenus depuis la création de ce titre qui imposent de conclure une nouvelle convention :

- mise en œuvre de la nouvelle télé billettique du réseau TBC en mai 2003,

- adoption par les trois autorités organisatrices (Communauté urbaine de Bordeaux, Conseil Général 33, Conseil Régional d'Aquitaine) de la charte d'interopérabilité des systèmes billettique sur le territoire de la Région Aquitaine en 2003,
- mise en service progressive des lignes de tramway A, C puis B,
- lancement du projet de la Région Aquitaine visant à porter le titre TER-BUS sur support billettique (échéance fin 2004),
- création du concept MODALIS (billettique et tarification multimodales).

Les principes de la nouvelle convention, dont le texte est joint en annexe, sont identiques à ceux de la convention du 29 mai 1998, avec les compléments suivants :

- support unique, constitué d'une carte à puce sans contact « MODALIS »,
- obligation de validation sur le réseau TBC,
- mise en place de procédures d'échange de données et d'informations,
- mise en oeuvre d'une campagne d'information commerciale pour le lancement de la carte MODALIS.

Lors de la création du titre TER-BUS en 1998, l'abonnement hebdomadaire communautaire n'existant pas, la réduction de 25 % avait été appliquée sur un montant virtuel déduit de l'abonnement mensuel. Le tarif est ainsi fixé à 7,20 € (valeur au 03/07/2004). Pour mémoire, le tarif mensuel est de 26,90 €. Le Conseil de Communauté du 19 décembre 2003 ayant décidé de la création d'un abonnement hebdomadaire à compter du 03/07/2004 au tarif de 9,00 €, le coût du TER-BUS hebdomadaire, pour la part CUB, sera de 6,80 €, soit une diminution de 5,5 % applicable au 1^{er} septembre 2004.

Enfin, la campagne de communication communautaire de lancement du nouveau support MODALIS n'ayant pas été prévue lors de la signature de la convention de délégation de service public conclue avec Connex Bordeaux, le coût de cette campagne, réparti entre les réseaux TER Aquitaine et TBC au prorata des recettes, est à ajouter à la contribution forfaitaire versée au délégataire, soit 7 770 € HT (valeur 2004).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe,**
- décider d'augmenter la contribution forfaitaire versée au déléataire Connex Bordeaux au titre de l'année 2005, d'un montant de 7 770 € HT (valeur 2004).**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
28 JUILLET 2004

M. PIERRE BRANA

